

DELIBERATION

N° 2012-118 du 2 OCTOBRE 2012

OBJET : AQUISITIONS FONCIERES/ QUAI DE TRANSFERT

Rapporteur : M. le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M me Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avait donné pouvoir : M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE
M. Philippe SEZANNE à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-145

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réalisation du quai de transfert au lieu dit « Petit Champrouët » sur la Commune de Villard Saint Pancrace,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2012, portant acquisition des parcelles F82, F62, F63 ET F58,

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles F60, F61, F1226 et, F1290 situées sur le terrain l'assiette de ce projet,

Vu la saisine de France Domaines en date du 22 juillet 2011,

Délibération n° 2012-118

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 10 juillet 2012,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale & Finances » en date du 3 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition des parcelles F60, F61, F1226, F1290 au lieu dit « Petit Champrouët » auprès de la Commune de Villard Saint Pancrace, d'une superficie de 7 558 m² au prix de 1 € le m², augmentés de 1 € supplémentaire au m² afin d'indemniser la commune de Villard Saint Pancrace pour perte de revenus de location perçus, soit un montant total de 15 116 € ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires à ces acquisitions.
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général 2012 de la Collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 05 OCT. 2012

Date affichage : 09 OCT. 2012